Skills Compétences Canada
Québec2021

PROJET

Coiffure

NIVEAU SECONDAIRE

1 Épreuve 1 – COUPE POUR HOMMES, COLORATION ET MISE EN PLIS SELON DEUX CRITÈRES IMPOSÉS

1.1 DURÉE : 2 h 45 min

1.2 EXPLICATION

Les concurrents et concurrentes doivent effectuer une coupe mode pour hommes, une coloration et une mise en plis d'après des critères imposés. Le résultat final doit représenter un style que l'on pourrait voir dans la rue sur un homme plus à la mode. Le style devrait être pour un consommateur mode et qui pourrait être réalisé dans un salon de coiffure moderne. Ne doit pas être progressif ni avant-garde.

1.3 COUPE

- La coupe doit respecter les critères du client.
- Le style s'inspire des tendances de la mode, mais sans être progressiste ni avant-gardiste.
- Toutes les techniques et tous les instruments de coupe sont permis.

1.4 COLORATION

- Les couleurs modes doivent être choisies dans la palette fournie par le commanditaire, L'Oréal.
- Toutes les techniques de coloration améliorant le résultat final sont autorisées.
- Seuls les produits de coloration fournis par le commanditaire sont autorisés.
- La couleur doit respecter les critères du client.

1.5 MISE EN PLIS

- La mise en plis doit respecter les critères du client.
- Seuls les produits coiffants fournis par le commanditaire sont autorisés.

La marotte commanditée par Pivot Point pour cette épreuve est Tony – 02-222256.

2 Épreuve 2 – COIFFURE POUR DAME, CHEVEUX LONGS RELEVÉS, SELON DEUX CRITÈRES IMPOSÉS

2.1 DURÉE : 1 h 45 min

EXPLICATION

Les concurrents et concurrentes doivent créer une coiffure relevée pour cheveux longs sur une marotte. Le style doit respecter les critères de la cliente. Les critères doivent constituer les éléments principaux du style final. Les concurrents et concurrentes devront publier une photo du résultat final sur les médias sociaux.

2.2 COLORATION

- Pour cette épreuve, aucune couleur ni shampooing neutralisant ne sont autorisés.

2.3 MISE EN PLIS

- La mise en plis doit respecter les critères de la cliente.
- Tous les instruments de mise en plis sont autorisés.
- Seuls les produits coiffants fournis par le commanditaire sont autorisés.
- Aucun instrument de coupe n'est autorisé.
- Les seuls ornements ou voiles autorisés seront ceux qui pourraient être fournis par Skills/Compétences Canada
- L'usage de cheveux rapportés, de crêpons ou de filets sont interdit.
- Les fixatifs de couleur (y compris ceux avec des paillettes) ainsi que les mousses, gels, marqueurs, crayons et autres produits colorés sont interdits.
- Il est interdit d'habiller la marotte.

- Les concurrents et concurrentes doivent créer une coiffure relevée pour cheveux longs. Les critères de la cliente doivent être respectés et doivent constituer les éléments principaux de la coiffure finale. Les concurrents et concurrentes devront publier une photo du résultat final sur les médias sociaux.

La marotte commanditée par Pivot Point pour cette épreuve est Diana – 02-222305.

3 Épreuve 3 – COUPE POUR DAME DE STYLE COMMERCIAL, COLORATION ET MISE EN PLIS SELON DEUX CRITÈRES IMPOSÉS

3.1 DURÉE : 3 h

3.2 EXPLICATION

Les concurrents et concurrentes doivent effectuer une coupe, une coloration et une mise en plis de style commercial pour la femme moderne d'aujourd'hui selon des critères imposés. Ne doit pas être progressif ni avant-garde. La coupe de cheveux, la couleur et la coiffure doivent corresponde à un style commercial qu'une cliente obtiendrait dans un salon de coiffure moderne. Les critères de la cliente doivent être respectés.

3.3 COUPE

- Tous les instruments de coupe sont autorisés.
- La coupe doit respecter les critères de la cliente.

3.4 COLORATION

- Tous les cheveux doivent être colorés.
- La coloration doit respecter les critères de la cliente.
- Toutes les techniques de coloration sont autorisées.

- Seuls les produits de coloration fournis par le commanditaire sont autorisés.

3.5 MISE EN PLIS

- Tous les instruments de mise en plis sont autorisés.
- Seuls les produits coiffants fournis par le commanditaire sont autorisés.
- Les fixatifs de couleur (y compris ceux avec des paillettes) ainsi que les mousses, gels, marqueurs, crayons et autres produits colorés sont interdits.
- La mise en plis peut couvrir un œil, s'il y a lieu.
- La mise en plis doit respecter les critères de la cliente.

La marotte commanditée par Pivot Point pour cette épreuve est Diana – 02-222305

4 Épreuve 4 – COUPE POUR HOMME DE STYLE COMMERCIAL ET MISE EN PLIS SELON DES CRITÈRES IMPOSÉS

4.1 DURÉE : 1 h 30 min

4.2 EXPLICATION

Les concurrents et concurrentes doivent effectuer une coupe pour homme de style commercial et une mise en plis d'après les critères du client. La coupe commerciale doit correspondre à ce qu'un client obtiendrait dans un salon moderne. Ne doit pas être progressif ni avant-garde.

4.3 COUPE

- La coupe doit respecter les critères du client.
- Tous les instruments de coupe sont autorisés, sauf les tondeuses (à piles ou électriques) et les pinces à épiler.
- Les rasoirs sont autorisés à condition d'être équipés d'un dispositif de sûreté.

4.4 MISE EN PLIS

- Seul le séchoir à main est autorisé.
- Les fers chauffants sont interdits.
- Toutes les sortes de brosses, de peignes et de pinces à cheveux sont permises.
- Seuls les produits coiffants fournis par le commanditaire sont autorisés.
- Les fixatifs de couleur, mousses, gels, marqueurs, crayons et autres produits colorés ne sont pas autorisés.
- La mise en plis doit respecter les critères du client.

La marotte commanditée par Pivot Point pour cette épreuve est Antonio – 222250